

► SPÉCIAL

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- Les points clés du programme
- Ce qu'en pensent les acteurs locaux

La réussite éducative un an après



Entretien de démarrage avec une famille au Centre social espace Brel Brassens de Courcouronnes (91)

1^{ÈRES} RENCONTRES NATIONALES

le 29 juin, la DIV et le ministère de la Cohésion sociale organisent une journée entièrement dédiée à la mise en œuvre du programme "réussite éducative" un an après son lancement. 3 tables rondes réunissant professionnels, élus et institutionnels permettront de dresser un premier bilan de ce programme. Au cœur des débats : quelles pratiques professionnelles ce programme implique-t-il ? quelle articulation avec les autres dispositifs ? Quelle est sa valeur ajoutée ? 600 participants sont attendus.

Lancé en 2005, le programme de réussite éducative met en place des parcours personnalisés pour les enfants les plus en difficulté et leurs familles

Initié dans le cadre du Plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo, et lancé en janvier 2005, le programme « réussite éducative » est un programme novateur en faveur des enfants et des jeunes les plus en difficulté et de leur famille. Il vise, sur cinq ans, l'accompagnement de 200 000 enfants et adolescents, qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement et qui présentent des signes de fragilité. La définition d'une réponse éducative pertinente est devenue un

enjeu majeur pour la cohésion sociale de notre pays. Le programme « réussite éducative » y apporte une réponse à la fois concrète et ambitieuse, tant par ses modes d'intervention que ses moyens financiers. Par ailleurs, il agit sur tous les leviers qui concou-

Désormais, on agit sur tous les leviers qui peuvent épanouir le jeune : l'éducation, la santé, la culture, le sport...

rent à l'épanouissement du jeune (éducation, santé, culture, sport...), ce qui exige la mobilisation d'un réseau élargi d'intervenants. Cette nouvelle approche, qui met l'accent sur les parcours individuels, interroge les dispositifs existants (contrat éducatif local, contrat local d'accompagnement à la scolarité, réseaux d'aide et de soutien aux élèves en difficulté (RASED). Aujourd'hui, plus de 300 projets de réussite éducative ont été initiés sur l'ensemble du territoire. Il semblait donc important de dresser un premier bilan de leur mise en œuvre. •

Les points clés de la réussite éducative

La DIV a fait évaluer la mise en œuvre du programme un an après son lancement : zoom sur les principaux constats

300

Plus de 300 projets de réussite éducative représentant près de 400 équipes pluridisciplinaires ont été initiés sur l'ensemble du territoire national entre 2005 et 2006

Six cabinets de consultants ont audité 80 sites (dont 9 internats) répartis sur l'ensemble du territoire. Leurs rapports ont été établis sur la base d'entretiens avec les institutions impliquées : SGAR, préfectures, inspections académiques, communes, conseils généraux, coordonnateurs du Programme de réussite éducative (PRE), etc. Ils traitent de l'organisation des structures juridiques porteuses du PRE, de la constitution des équipes de pilotage, de l'articulation du dispositif avec les autres politiques publiques, et du partage de l'information et le secret professionnel.

Un partenariat élargi

La réussite éducative repose sur un partenariat entre l'Etat, la commune, le conseil général, la Caisse d'allocation familiale, les professionnels de la petite enfance et de l'adolescence (enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres...) et les associations. Ce partenariat entre plusieurs institutions et professions se distingue de celui sur lequel reposent les dispositifs antérieurs et qui privilégie en général deux acteurs : commune et direction départementale de la jeunesse et des sports pour le Contrat éducatif local ; commune et Education nationale pour la Veille éducative ; commune et Caisse d'allocation familiale pour le Contrat

local d'accompagnement à la scolarité... Dans les cas où il existait déjà un partenariat élargi (notamment grâce à la veille éducative), la mise en œuvre du projet de réussite éducative a été facilitée. Les équipes de pilotage ont pu être montées rapidement car l'habitude de travailler ensemble était déjà prise et le climat de confiance établi. En revanche, là où ce partenariat est récent, certains travailleurs sociaux sont réticents à s'engager dans le dispositif, redoutant la stigmatisation des populations visées et des entorses au secret professionnel.

Le diagnostic des besoins

Sur les 71 sites audités, seuls 18 ont établi un diagnostic spécifique pour la réussite éducative. Les autres ont utilisé des bilans



Aider, dès leur plus jeune âge, les enfants qui présentent des signes de fragilité, c'est l'une des priorités

déjà rédigés dans le cadre des dispositifs préexistants (CEL, PEL, REP, Contrat de ville...), pour évaluer les besoins et les ressources propres au territoire ciblé (ZUS, ZEP, REP...). Dans ce cas, le projet semble moins avancé : aucune action nouvelle n'est lancée et les parcours indi-

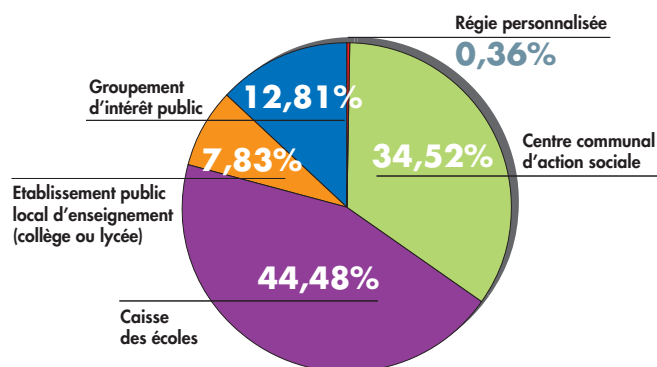
PIERRE GRIMAUD



**Sous-préfet
ville de
Haute-
Garonne**

« Nous sommes en train de finaliser la phase de réflexion afin de lancer ce programme sur des bases solides. Il s'agit de s'accorder avec tous les partenaires sur ce qu'on entend par réussite éducative et sur les actions concrètes à mener. Bien sûr, on ne part pas de zéro. Parallèlement, nous mettons en œuvre des actions déjà validées lors du dépôt de notre dossier : comme les éducateurs de jeunes enfants, les classes-relais... »

Les structures juridiques porteuses des projets



Sources : DIV



vidualisés sont conçus dans le cadre d'actions pré-existantes, dont certaines avaient pourtant montré leurs limites, les enfants les plus en difficulté en étant souvent exclues.

Quatre champs d'actions

La réussite éducative concerne quatre champs : l'accompagnement scolaire ; le socio-éducatif ; l'aide à la parentalité ; le médico-social (prévention bucco-dentaire, apprentissage des règles d'hygiène, alimentation, pédopsychiatrie, orthophonie, dyslexie, fragilité psychologique). Lorsque les sites donnent la priorité aux actions collectives et n'ont pas encore individualisé les parcours, le socio-éducatif est privilégié. Les projets ont aussi une très forte orientation scolaire, quand l'institution scolaire occupe une place prépondérante dans le dispositif. A l'inverse, quand les projets mettent l'accent sur l'individualisation des parcours, c'est le médico-

social et le psychologique qui l'emportent.

Les actions mises en œuvre ne rompent donc pas toujours avec les pratiques antérieures et ne personnalisent pas toujours les parcours. Cette mutation reste à faire. Elle nécessite des formations à destination des professionnels et des associations qui s'impliquent dans les projets locaux. La Bretagne, par exemple, lance à l'automne 2006, une formation pour les coordonnateurs des PRE.

MAÏTÉ SANCHEZ-SCHMID



Maire-adjointe, chargée de l'éducation à Perpignan

« Perpignan compte quatre ZEP et une forte population gitane avec des problèmes d'assiduité scolaire. Les dispositifs actuels ont montré leurs limites. Nous avons tout de suite adhéré à ce programme ! Au départ, l'éducation nationale et les services sociaux étaient réservés quant au partage des informations. Une « charte de la confidentialité » précise que les informations nominatives ne seront échangées qu'au niveau des équipes pluridisciplinaires. Pour l'instant, on propose du soutien à la parentalité, un suivi de santé des enfants et des structures relais pour les élèves "perturbateurs" ».

CLAUDE BISSON-VAIVRE



Inspecteur d'académie, Nancy

« Le préfet a demandé à l'inspection académique de lancer le dispositif sur le département. C'est là une reconnaissance du rôle joué par l'école. Sur 14 zones en ZEP et ZUS, nous avons convaincu neuf communes de se mobiliser. Une cinquantaine d'enfants a déjà été identifiée, surtout en maternelle et primaire. Nos actions : le médico-social et le soutien scolaire. Les résultats sont perceptibles et les enseignants ne doutent plus du dispositif. De plus en plus, les pratiques se mutualisent sur le département pour aider les jeunes en difficultés. Par exemple, l'idée d'un "semi-internat éducatif", ouvert jusqu'au dîner inclus, est reprise par trois autres municipalités. »

Repérer les enfants et les jeunes en difficulté

Les acteurs de l'éducation nationale (enseignants, conseillers principaux d'éducation, médecins, assistantes sociales, RASED), sont des partenaires privilégiés pour repérer les « signes » de fragilité des enfants. D'autres partenaires apparaissent plus ponctuellement : les équipes socio-éducatives des communes et du conseil général, les associations.

La place des parents

Les parents occupent, et c'est une nouveauté par rapport aux dispositifs existants, une double place dans le programme de réussite éducative. Ils sont tout d'abord partenaires : aucune prise en charge par l'équipe pluridisciplinaire ne peut être réalisée sans

leur accord et sans qu'ils soient associés au projet. Ils sont par ailleurs destinataires d'actions et d'aides, y compris financières, visant la famille en tant que telle. Ce double positionnement des parents n'est pas sans conséquence sur les modes de relations que les sites s'efforcent de construire avec eux. A l'autorisation formelle et écrite des parents, quelques sites ont ainsi préféré une adhésion plus pragmatique, qui consiste à faire entrer les parents eux-mêmes dans un parcours éducatif. D'autres sites ne formalisent pas l'accord parental par écrit mais s'assurent de la « loyauté » du prescripteur envers la famille et de l'adhésion familiale au processus d'aide. Il est nécessaire d'établir des procédures précises qui garantissent les libertés individuelles.

Le coordonnateur : un nouveau métier

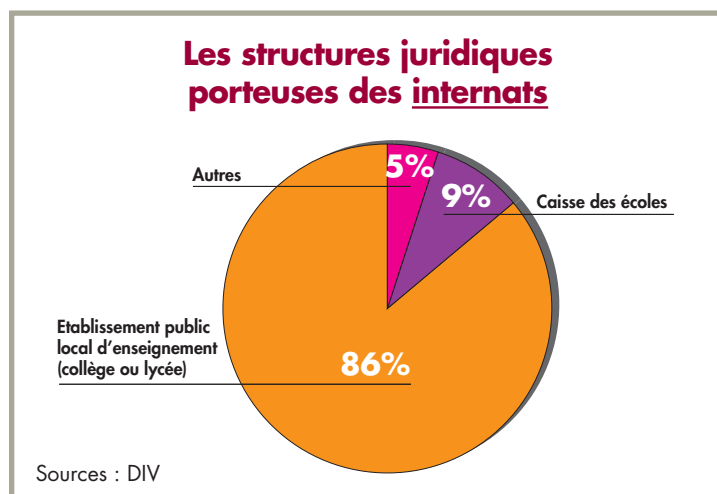
Deux profils se distinguent : dans la moitié des sites, les coordonnateurs des projets de réussite éducative sont des techniciens municipaux ou du personnel de l'éducation nationale. Dans les autres sites, il s'agit généralement de travailleurs sociaux ou d'animateurs culturels. L'implication des villes dans le dispositif, voire dans les équipes pluridisciplinaires, soulève parfois des réti-

cences, notamment de la part du Conseil général, tout particulièrement sur la question du respect de la confidentialité des informations. Quand le coordonnateur est un travailleur social, ces réticences semblent facilement levées.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire qu'un référent soit identifié pour chaque enfant. Son rôle, ses compétences restent à définir. Sur certains sites, il se confond avec le coordonnateur de la réussite éducative. Un cas de figure à éviter, selon les consultants, car il place le coordonnateur-animateur du réseau de professionnels dans une position ambiguë au regard de l'exigence de confidentialité.

La charte de confidentialité : une nécessité

Garder confidentielles les informations échangées au sein du réseau de partenaires est une impérieuse nécessité. Aussi la charte de confidentialité est-elle l'une des premières étapes de la mise en œuvre d'un programme de réussite éducative. Les chartes les plus précises font explicitement référence aux droits de l'homme et de l'enfant. Elles mettent en place la notion de « secret partagé » qui prévoit notamment qu'une information confidentielle peut être échangée à condition qu'elle soit utile à la compréhension de la situation et qu'elle permette d'envisager une solution.



La réussite éducative vise d'abord les jeunes les plus en difficulté, qui ne sont pas pris en compte par les dispositifs existants

Un nouveau cadre de mise en œuvre

Si les autres dispositifs éducatifs sont généralement pilotés localement par les collectivités,

dans le cas de la réussite éducative, c'est une structure juridique dédiée qui porte la responsabilité du projet et qui contractualise avec l'Etat.

Cette structure, qui rassemble l'ensemble des institutions et associations concernées, dispose d'outils juridiques, administratifs et comptables adaptés à une gestion souple et réactive. Objectif visé : favoriser les synergies entre les actions, la collégialité entre les partenaires en privilégiant une logique de projet. Même si, à l'heure actuelle, cet objectif n'est pas clairement perçu par le local.

Enfin, l'Etat joue ici un rôle particulier : au-delà de sa fonction de tutelle et de financeur, il est partie prenante du projet via ses services déconcentrés qui participent aux instances décisionnelles de chaque structure juridique. •

➤ VÉRONIQUE LEGAC



Coordinatrice, l'Haÿ-les-Roses

« Notre équipe comprend les coordonnatrices ZEP et REP, le service municipal de la jeunesse, les centres de loisir, une association d'accompagnement à la scolarité, le centre municipal de santé, les psychologues scolaires, le club de prévention, l'action sociale du conseil général. Nous avons identifié plus de 90 familles - soit près de 300 enfants. Pour l'instant, nous mettons en place des actions de prévention - comme l'atelier "lire en famille" - d'aide à la parentalité avec des groupes de parole, d'accompagnement à la scolarité. Nous accompagnons aussi les familles dans leurs démarches de santé ou de loisirs. »

➤ FRANCK FOURNIER



Coordinateur, Rillieux-la-Pape

« Les premiers mois ont été difficiles : il a fallu rassurer nos partenaires, leur faire comprendre que ce dispositif apportait un vrai « plus ». L'approche est très nouvelle : on passe de dispositifs tournés vers la scolarité, à un accompagnement global de l'enfant, qui tient compte de ses dimensions psychologiques, sociales, médicales... D'ores et déjà, nous avons repéré une centaine d'enfants dont 85 ont moins de douze ans. Chacun d'entre eux bénéficie d'un projet individualisé. Par exemple, il peut s'agir d'aider les parents à suivre le travail de leurs enfants, sur une douzaine de séances. »

➤ GUY CHAPRON



Secrétariat général pour les affaires régionales, Champagne Ardennes

« Pour la première fois, on part des enfants eux-mêmes et non plus des actions collectives. Cette nouvelle approche répond bien à l'attente des communes. Elles y voient une solution pour les enfants en grande difficulté qui ne fréquentent pas les dispositifs collectifs. Je ne m'attendais pas à une telle mobilisation, en particulier dans les petites villes. Le SGAR organise des réunions pour apporter de l'expertise et développe les échanges d'expériences entre les villes et avec d'autres régions. »



LA LETTRE DE LA DIV

Directeur de la publication : Anne-Marie Charvet - **Directeur de la rédaction :** Robert Deville - **Rédactrice en chef :** Caroline Hamon - **Rédaction :** Corinne Gonthier, Caroline Hamon, Yves Goeppfert - **Maquette/iconographie :** Etienne Loupiac - **Conception :** L'Agence Citizen Press

Imprimé en France par : Imprimerie Moderne de l'Est
- **Route :** Fret Rapide - **Dépôt légal :** juin 2006 -
- **N° de commission paritaire :** 0306 B 01838 -
- **ISSN :** 1280-4134 -
Abonnement par Fax au 01 49 17 47 01.

Délégation interministérielle à la Ville
194, avenue de Président Wilson
93217 Saint-Denis La Plaine - Tél. : 01 49 17 46 46
<http://www.ville.gouv.fr>